

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 24 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 15 mars 2016.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, JP. VIALANEIX et Mmes C. MONS, D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. CHAZALNOEL, C. DUBECH, N. PESCHEL, M. DUMOND, A. SOULARUE.

Absents : M. MARTINIE a donné procuration à M. DUMOND.

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une pensée pour Madame Sophie DESSUS.
Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et par 13 voix POUR (et 1 abstention) le Compte Administratif 2015 de la Commune, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2014 :	277 994.28 €
Recettes :	1 255 872.93 €
Dépenses :	1 092 935.36 €
EXCEDENT :	440 931.85 €

Section d'Investissement :

Déficit au 31/12/2014 :	- 15 486.91 €
Recettes :	720 539.34 €
Dépenses :	731 031.69 €
DEFICIT :	- 25 979.26 €

Résultat de clôture global :

EXCEDENT :	414 952.59 €
------------	--------------

2. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	277 994.28 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 15 486.91 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 10 492.35 €
- Solde d'exécution cumulé	- 25 979.26 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement	234 393.69 €
- Recettes d'Investissement	180 481.66 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 25 979.26 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 53 912.03 €
- Besoin de financement total	79 891.29 €

Résultats de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	162 937.57 €
- Résultat antérieur	277 994.28 €
- Total à affecter	440 931.85 €

Décide d'affecter à l'unanimité, le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2016	79 891.29 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2016 ligne 001	- 25 979.26 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002	361 040.56 €

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2015 du service de l'Eau, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2014 :	44 610.69 €
Recettes :	135 699.45 €
Dépenses :	153 558.61 €
EXCEDENT TOTAL :	26 751.53 €

Section d'Investissement :

Excédent au 31/12/2014 :	2 569.72 €
Recettes :	290 803.34 €
Dépenses :	355 186.08 €
DEFICIT :	- 61 813.02 €

Résultat de clôture global :

DEFICIT	- 35 061.49 €
---------	---------------

4. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	44 610.69 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	2 569.72 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 64 382.74 €
- Solde d'exécution cumulé	- 61 813.02 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement	15 038.19 €
- Recettes d'Investissement	45 150.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 61 813.02 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	30 111.81 €
- Besoin de financement total	31 701.21 €

Résultats de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	- 17 859.16 €
- Résultat antérieur	44 610.69 €
- Total à affecter	26 751.53 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	26 751.53 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2016 ligne 001	- 61 813.02 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0 €

5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2015 du service de l'Assainissement, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2014 :	112 890.78 €
Recettes :	96 072.61 €
Dépenses :	88 478.91 €
EXCEDENT TOTAL :	120 484.48 €

Section d'Investissement :

Excédent au 31/12/2014 :	256 844.99 €
Recettes :	42 702.00 €
Dépenses :	18 464.33 €
EXCEDENT TOTAL :	281 082.66 €

Résultat de clôture global :

EXCEDENT : 401 567.14 €

6. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté 112 890.78 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté 256 844.99 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice 24 237.67 €
- Solde d'exécution cumulé 281 082.66 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement 166 148.00 €
- Recettes d'Investissement 50 400.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé 281 082.66 €
- Rappel du solde des restes à réaliser - 115 748.00 €
- Besoin de financement total 0 €

Résultats de Fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice 7 593.70 €
- Résultat antérieur 112 890.78 €
- Total à affecter 120 484.48 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016) 0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2016 ligne 001 281 082.66 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur) 120 484.48 €

7. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CAMPING

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2015 du Camping, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2014 : 15 579.96 €
 Recettes : 12 860.39 €
 Dépenses : 18 390.91 €
 EXCEDENT TOTAL : 10 049.44 €

Section d'Investissement :	
Excédent au 31/12/2014 :	25 235.65 €
Recettes :	29 173.66 €
Dépenses :	7 782.83 €
EXCEDENT TOTAL :	46 626.48 €

Résultat de clôture global :	
EXCEDENT :	56 675.92 €

8. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CAMPING DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	15 579.96 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	25 235.65 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice	21 390.83 €
- Solde d'exécution cumulé	46 626.48 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement	5 000 €
- Recettes d'Investissement	0 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	46 626.48 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 5 000.00 €
- Besoin de financement total	0

Résultats de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	- 5 530.52 €
- Résultat antérieur	15 579.96 €
- Total à affecter	10 049.44 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2016	0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2016 ligne 001	46 628.48 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002	10 049.44 €

9. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Receveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2015 du Cimetière, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2014 :	0 €
Recettes :	8 221.60 €
Dépenses :	8 164.07 €
EXCEDENT:	57.53 €

Section d'Investissement :

Excédent au 31/12/2014 :	9 876.53 €
Recettes :	104 072.40 €
Dépenses :	106 130.84 €
EXCEDENT :	7 818.09 €

Résultat de clôture global :

EXCEDENT :	7 875.62 €
------------	------------

10. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU CIMETIERE DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	0 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	9 876.53 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 2 058.44 €
- Solde d'exécution cumulé	7 818.09 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement	8 982.31 €
- Recettes d'Investissement	8 215.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	7 818.09 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 767.31 €
- Besoin de financement total	0 €

Résultats de Fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	57.53 €
- Résultat antérieur	0 €
- Total à affecter	57.53 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement à reporter au compte 1068 sur B.P. 2016	0 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au B.P. 2016 ligne 001	7 818.09 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002	57.53 €

11. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme RIQUET, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Releveur Municipal et avec 14 voix POUR le Compte Administratif 2015 du Lotissement, dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Résultat au 31/12/2014 :	0 €
Recettes :	64 905.01 €
Dépenses :	64 905.01 €
RESULTAT :	0.00 €

Section d'Investissement :

Excédent au 31/12/2014 :	0 €
Recettes :	64 905.01 €
Dépenses :	64 905.01 €
RESULTAT :	0.00 €

12. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU LOTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	0 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	0 €

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2014 :

- Solde d'exécution de l'exercice	0 €
- Solde d'exécution cumulé	0 €

Restes à réaliser au 31/12/2015 :

- Dépenses d'Investissement	0 €
- Recettes d'Investissement	0 €

Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2015 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0 €
- Besoin de financement total	0 €

Résultats de Fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	0 €
- Résultat antérieur	0 €
- Total à affecter	0 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation :

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)	0.00 €
- Résultat de Fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002	0.00 €

13. CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT AIDE CUI - CAE

M. le Maire de CORREZE, au regard des textes suivants :

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

VU le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

VU la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2014 fixant le montant des aides de l'état pour le CUI-CAE ;

CONSIDERANT QUE depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de CORREZE, pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à raison de 20 heures par semaine. L'agent sera essentiellement affecté au camping municipal. Ses horaires pourront varier en fonction des besoins du service.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} Avril 2016, pouvant être prolongé dans la limite totale de 24 mois.

L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe en CUI-CAE pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} Avril 2016, pouvant être prolongé dans la limite totale de 24 mois :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Essentiellement : entretien et accueil du camping municipal. Petits travaux d'entretien dévolus aux missions des services techniques	20h / semaine	IB 340 (IM 321)

- autorise par conséquent, Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en CUI-CAE,
- dit que le Budget Camping reversera le salaire et les charges, moins les reversements de l'Etat, au Budget Commune en fin d'année,
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets.

14. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DES CHARRONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'étudier les offres de travaux pour la construction d'un mur de soutènement rue des Charrons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- désigne la société TERRACOL pour réaliser les travaux de construction d'un mur de soutènement rue des Charrons pour un montant de 31 327.50 € HT,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

15. AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE VERLHAC INDUSTRIE POUR LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE ZAC DE LA MONTANE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'enregistrement émise par la société VERLHAC INDUSTRIE pour la régularisation administrative d'un entrepôt logistique qu'elle exploite sur la ZAC de La Montane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société VERLHAC INDUSTRIE pour la régularisation administrative d'un entrepôt logistique exploité sur la ZAC de La Montane,
- charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet de la Corrèze.

16. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU POUR MISE EN COMPATIBILITE AFIN D'AUTORISER LE PROJET D'INTERET GENERAL DU NOUVEL EHPAD

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25,

Vu la délibération de l'organe délibérant du Conseil Municipal en date du 28 mai 2015 ayant prescrit la modification du plan local d'urbanisme (PLU) pour mise en compatibilité en vue d'autoriser le projet d'intérêt général du nouvel EHPAD,

Vu l'arrêté du Maire en date du 15 décembre 2015 soumettant à enquête publique le projet de modification du PLU pour mise en compatibilité en vue d'autoriser le projet d'intérêt général du nouvel EHPAD,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Considérant que la modification du PLU, tel que présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification du PLU pour mise en compatibilité selon l'annexe à la présente et de placer le terrain concerné en zone Uba (en remplacement du placement en zone Nh).

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de CORREZE aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

Affaires diverses :

- Concernant le problème de la maison « Orliaguet », un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet afin de solliciter de l'aide.
- Le Syndicat des Eaux de la Montane a délibéré pour le projet d'acheminement de l'eau. Il fallait un projet le moins cher et le plus rapide. Celui qui a été retenu est celui de l'alimentation par la Vézère.
- En ce qui concerne Tulle Agglo, un cabinet financier intervient afin d'évaluer l'incidence des Communes intégrées. La fiscalité de l'agglo n'augmentera pas.
- Pour le projet photovoltaïque, une réunion d'informations est prévue.